



## Communiqué de presse

Saint-Denis  
Le 31 août 2016

### Prix de vente maximum des hydrocarbures à La Réunion à compter du 1er septembre 2016

Les prix des produits pétroliers et gaziers à La Réunion sont fixés en application des dispositions des articles R.671-14 à R.671-22 du livre VI du code de l'énergie reprenant les termes du décret n° 2013-1315 du 27 décembre 2013 désormais abrogé. Ces articles constituent le cadre de détermination du prix des hydrocarbures.

Ce régime établit un mécanisme qui permet de se conformer aux conditions réelles du marché et d'assurer la transparence sur la formation des prix.

#### Le contexte international

*Depuis l'actualisation du mois de juillet 2014, afin de mieux correspondre à la nature des produits consommés dans le département, la cotation de référence du supercarburant utilisée est la Mogas 95 Unleaded (en lieu et place de la Mogas 97 Unleaded précédemment utilisée). La référence pour le gazole est restée inchangée.*

Sur la période de référence, on constate une évolution des cotations moyennes des carburants par rapport au mois précédent orientées à la baisse : - 0,6 % pour le supercarburant et -5,5 % pour le gazole. Dans le même temps, le prix du brut (brent mer du nord) augmente de 14 % environ. Les cotations journalières suivent cette courbe et, sauf surprise, ce point n'est pas de bon augure pour le mois prochain.

En ce qui concerne le gaz, la cotation mensuelle baisse et s'établit à 290 \$/TM (-20 \$/TM soit -6,45 %).

La moyenne des parités sur 15 jours ouvrés s'établit à 1,1194 \$ pour un € pour le gaz (+1 %) et 1,1202 pour les carburants (+1,10%). La différence est due au fait que le 9 août était férié à Singapour (National Day).

#### Contact presse

Préfecture de La Réunion - Service régional de la communication interministérielle  
Téléphone : 0262 40 74 18 / 74 19 - Courriel : communication@reunion.pref.gouv.fr  
Internet : www.reunion.gouv.fr - Twitter : @Prefet974

## Les prix à La Réunion

### Le sans plomb

La baisse (-0,6 %) de la cotation est accompagnée par une baisse du fret (-7,2 %) et une légère appréciation de l'euro (+1,1 %). En définitive, le prix CAF est en baisse de 1,9 %. **Le prix public baisse de 1,28 à 1,26 €/litre.**

### Le gazole

La cotation moyenne du gazole baisse fortement au cours du mois d'août (-5,5 %). Cette baisse est confirmée par celle du fret et par la hausse de l'euro qui s'apprécie face au dollar (+1,1 %). La conjonction de ces paramètres induit une baisse sensible du prix CAF qui perd 6,5 points. Avec le jeu des arrondis, **le prix de vente s'établit à 0,94 €/litre, en baisse de 3 cts.**

### Le gaz

Le seul paramètre de la cotation mensuelle entraîne une baisse du prix de la bouteille à hauteur de 22 cts. L'appréciation de l'euro vient accentuer cette baisse à hauteur de 5 cts. Les frais de passage et le coût du fret sont inchangés. **Le prix final de la bouteille s'établit à 15,76 €.**

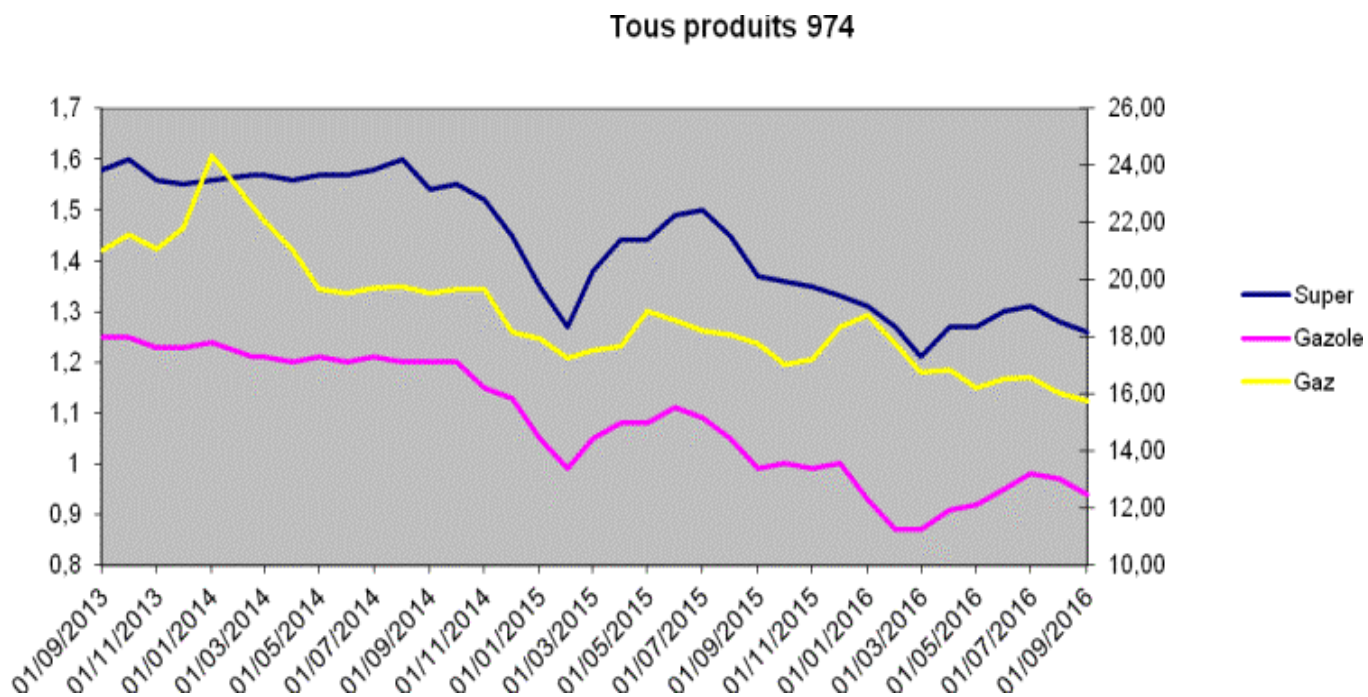
En conséquence les prix des produits pétroliers et gaziers de La Réunion s'établissent de la façon suivante au 1<sup>er</sup> septembre 2016 :

Libellé du produit	Prix au 1 <sup>er</sup> août 2016	Prix au 1 <sup>er</sup> septembre 2016	Evolution
Supercarburant (€/litre)	1,28	<b>1,26</b>	- 1,56 %
Gazole (€/litre)	0,97	<b>0,94</b>	- 3,09 %
Gazole non routier (€/litre)	0,59	<b>0,56</b>	- 5,08 %
Pétrole Lampant (€/litre)	0,58	<b>0,56</b>	- 3,45 %
Supercarburant destiné aux professionnels de la mer (€/litre)	0,58	<b>0,57</b>	- 1,72 %
Gazole destiné aux professionnels de la mer (€/litre)	0,57	<b>0,56</b>	- 1,75 %
Gaz (€ par bouteille de 12,5 kg)	16,03	<b>15,76</b>	- 1,68 %

#### Contact presse

Préfecture de La Réunion - Service régional de la communication interministérielle  
Téléphone : 0262 40 74 18 / 74 19 - Courriel : communication@reunion.pref.gouv.fr  
Internet : www.reunion.gouv.fr - Twitter : @Prefet974

Pour information, l'historique de ces produits sur les trois dernières années se décline comme suit :



*Prix des carburants en ordonnée à gauche et prix du gaz à droite*

#### Contact presse

Préfecture de La Réunion - Service régional de la communication interministérielle  
Téléphone : 0262 40 74 18 / 74 19 - Courriel : [communication@reunion.pref.gouv.fr](mailto:communication@reunion.pref.gouv.fr)  
Internet : [www.reunion.gouv.fr](http://www.reunion.gouv.fr) - Twitter : @Prefet974